

Le festival des artisans du Mariage en Alsace

DÉPUIS
2016

WILD IN LOVE



www.wildinlovefestival.com

2026 

Strasbourg 3 & 4 OCTOBRE 2026

Mulhouse 17 & 18 OCTOBRE 2026



Le mot des **ORGANISATRICES**

2025 restera une édition marquante. Nos exposants ont porté le festival avec une énergie incroyable et nous avons senti, tout au long des deux week-ends de salon, cette même envie de créer un événement authentique, vivant et profondément humain. Les stands inspirants, les sourires, l'engagement de chacun... tout cela a nourri l'âme du Wild in Love et confirmé que **notre communauté a quelque chose d'unique**.

Pour 2026, une nouvelle étape nous attend. Le **festival fêtera ses 10 ans**, une décennie de belles rencontres, de créativité et d'audace partagée. Cet anniversaire mérite d'être célébré comme il se doit. Nous vous dévoilerons dès le début d'année les actions spéciales que nous préparons pour marquer cette édition si symbolique.

Nous sommes impatientes de continuer l'aventure avec vous et de faire de ces 10 ans un moment fort pour toute la communauté du mariage en Alsace. Ensemble, écrivons une nouvelle page du Wild in Love.

LA WILD TEAM



Déborah

Co-Organisatrice du festival

Wedding Planner & Designer

Blogueuse mariage

©Sébastien North

La Perle
WEDDING PLANNER & DESIGNER

Mme Dentelle



Aude

Co-Organisatrice du festival

Bichettes&Co &

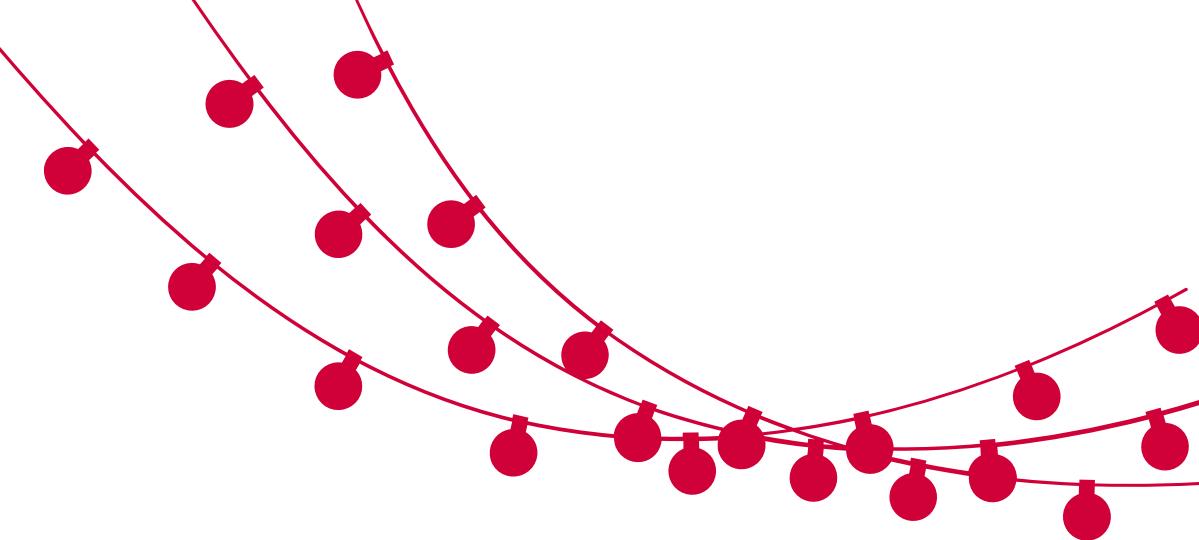
consultante

©Sébastien North

 **BICHETTES & CO**
Créatrices de picnic chic

DATES PROCHAINES

EDITIONS



Au-delà de nos 2 jours de festival, le Wild in Love Festival est un univers complet destiné à mettre en lumière les artisans locaux du mariage.

Bienvenue dans un monde où le Wild in Love est bien plus qu'un simple festival, c'est une communauté florissante de passionnés du mariage.



STRASBOURG

3 & 4 OCTOBRE 2026



MULHOUSE

17 & 18 OCTOBRE 2026

Notre **VISION**



L'esprit du Wild reste le même, avec cette touche d'authenticité et de convivialité qui fait son succès.

2025 a marqué une année de transition, où notre priorité était d'assurer une belle édition, tout en amorçant les premières évolutions.

Nous avons commencé à insuffler notre patte à travers une **communication renforcée, des soirées conviviales dédiées aux prestataires**, et d'autres ajustements pour enrichir votre expérience.

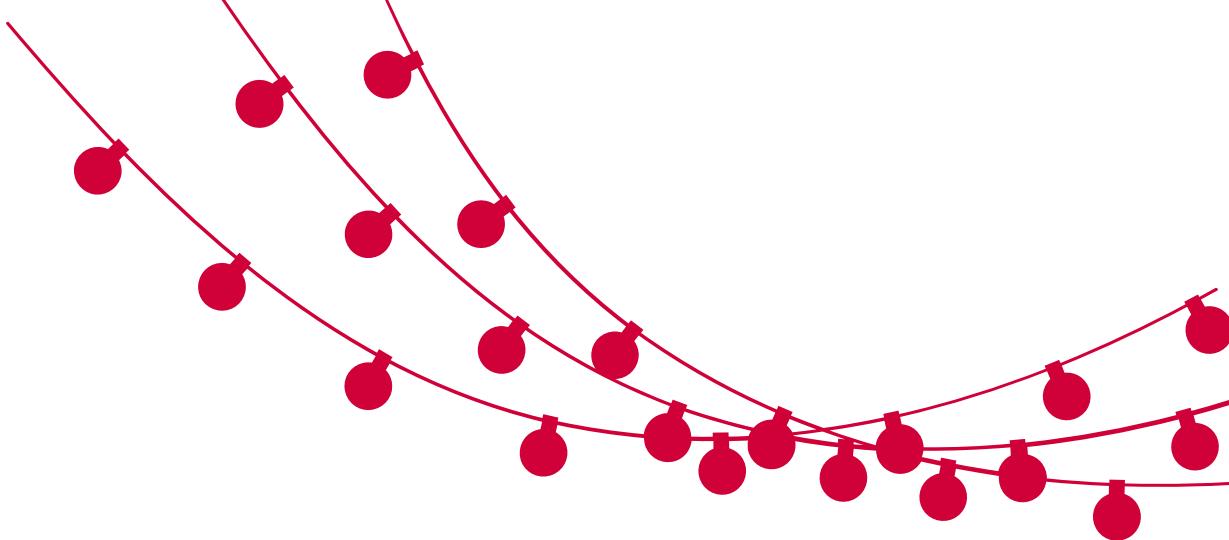
2026 sera l'année d'une transformation plus aboutie, avec des nouveautés pensées et structurées.

Nous serons heureuses de vous dévoiler les premières évolutions début 2026 !

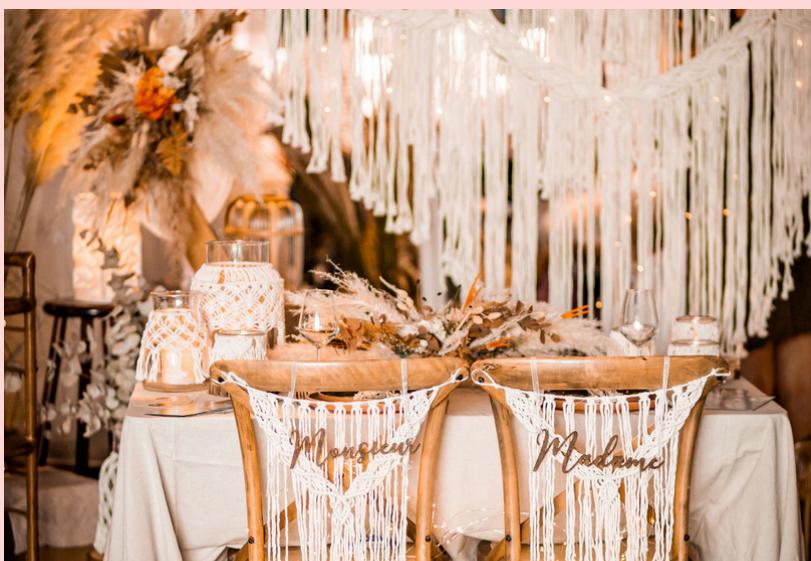
L'histoire du Wild continue... et on est ravis de l'écrire avec vous !



Wild x Love NOS VALEURS



Dans l'univers unique de "Wild in Love", l'amour devient une aventure sauvage, authentique et rebelle. Notre festival célèbre l'artisanat local, l'éthique, et l'humanité, créant ainsi une expérience fun et inspirante. Bienvenue dans un monde où l'amour est la clé de voûte, et où nos valeurs sont le ciment de chaque célébration



Des artisans locaux et passionnés avec un véritable savoir-faire !



De la convivialité et du partage

L'amour, bordel !

Sauvage, fun, inspirant, décalé, rebelle, anti-conformiste ...



De la transparence

L'ADN du Wild reste le même !

WILD IN LOVE

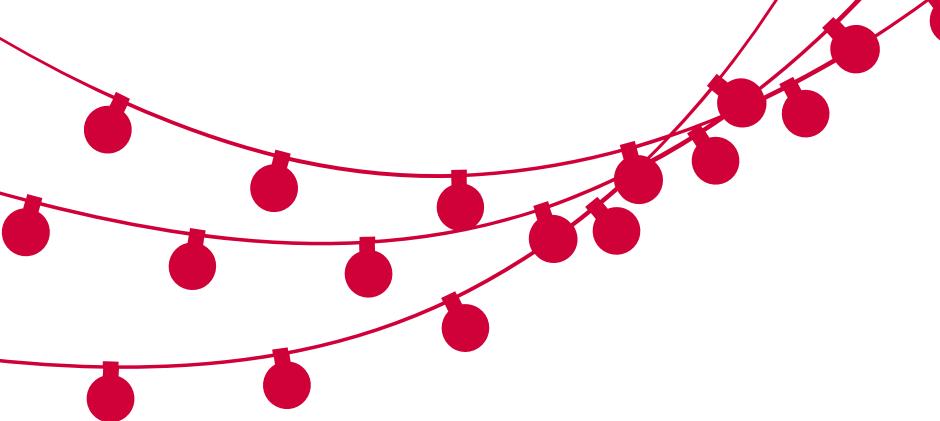
DEPUIS
2016

LE FESTIVAL

Célébrons nos
10 ans !



www.wildinlovefestival.com



Les festivals du mariage sont de plus en plus nombreux en France et cela se comprend ! Les futurs mariés ont besoin de trouver des univers qui leur parle et qui leur correspond vraiment sans avoir à faire à des commerciaux sans âme.

Les futurs mariés sont de plus en plus exigeants et sont adeptes du digital pour comparer et prendre le temps de faire les bons choix.

Nous ressentons ce phénomène avec une augmentation considérable du trafic de notre site web.

Tout cela est possible grâce aux nombreuses actions menées ces dernières années qui permettent d'offrir une expérience exceptionnelle à nos visiteurs et exposants.

45+

Exposants par éditions



3 317

Followers

6 048

Visites sur le site entre le 01/08 et le 31/10/2025

500+

Visiteurs par éditions

65K

Impressions digitales entre entre le 01/08 et le 31/10/2025

5-10

Articles, presses, radios, TV, par éditions



5-10

influenceurs locaux, relais d'informations

Wild in Love NOUVEAUTÉS

MAGAZINE “WILD”

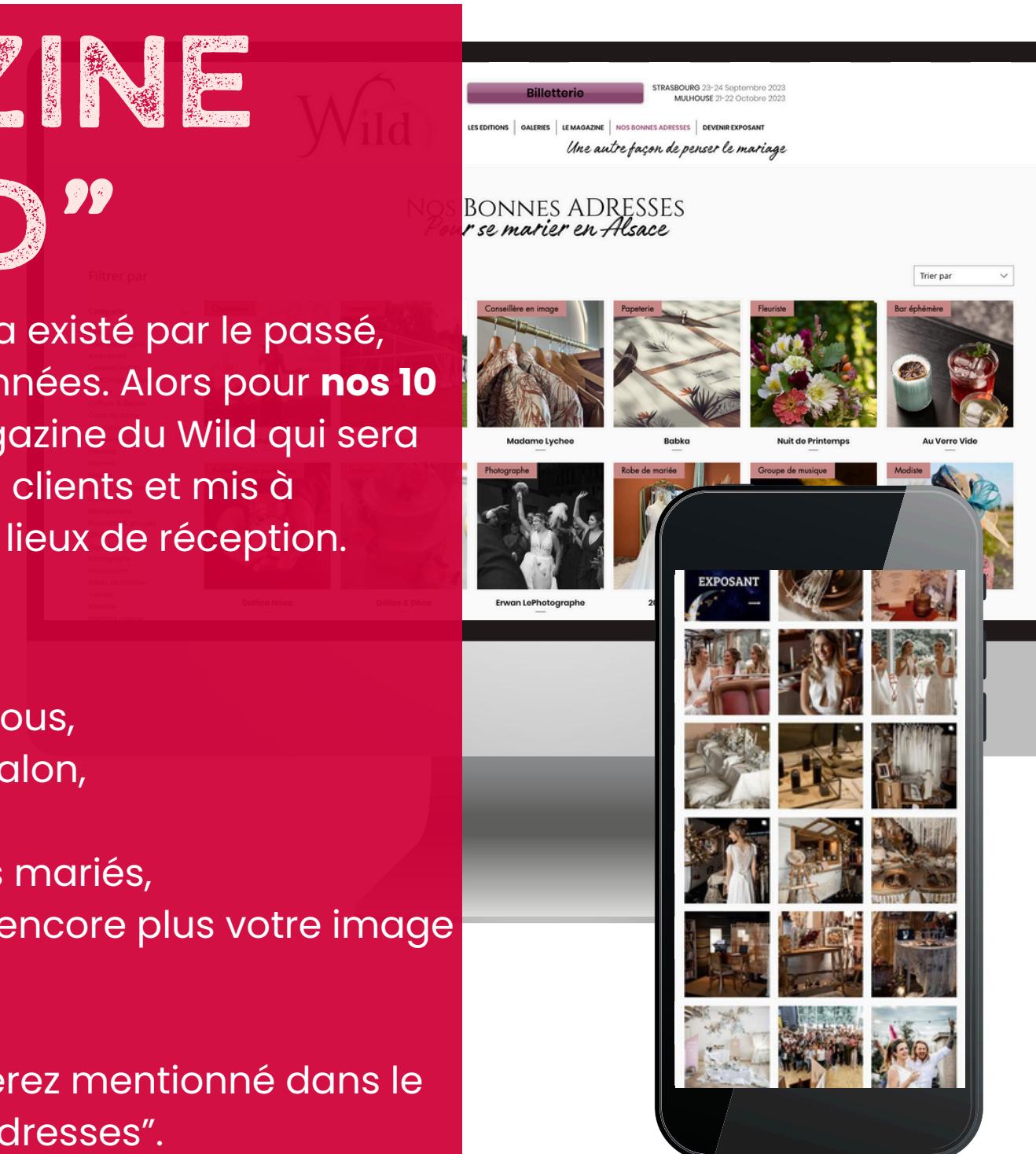
C'est en partie une nouveauté, car il a existé par le passé, mais avait disparu ces 2 dernières années. Alors pour **nos 10 ans**, nous souhaitons rééditer le magazine du Wild qui sera distribué aux visiteurs du salon, à vos clients et mis à disposition en Alsace dans différents lieux de réception.

Pourquoi ?

- Un support de prospection pour vous,
- Une visibilité prolongée après le salon,
- Une vitrine pour vos réalisations,
- Un contenu partagé par les futurs mariés,
- Un support premium qui valorise encore plus votre image
- Double visibilité : print et digital

Dès réservation d'un stand, vous serez mentionné dans le “carnet des bonnes adresses”.

Pour plus de visibilité, nous contacter.



CARNET D'ADRESSES

Présence dans la nouvelle version du carnet d'adresse sur notre site.

KIDS FRIENDLY

Pour que les parents aient le temps de visiter et discuter avec vous

ÉVÉNEMENTS RÉGULIERS

Des rencontres aux multiples formats, tout au long de l'année.

LA “WILD ACADEMY”

Comment bien me vendre ? C'est mon 1er salon, je dois faire quoi ?
Faites-vous accompagner.

FESTIVAL

Strasbourg ou Mulhouse

Tarifs

MAGAZINE

Si vous souhaitez aller plus loin, le magazine vous ouvre de véritables **opportunités pour renforcer votre image**, partager votre univers et mettre en lumière votre savoir-faire.

Pensé comme un support premium, il offre une double visibilité et prolonge la relation que vous créez avec les futurs mariés bien au-delà du salon.

Vous pourrez y retrouver différents formats pour valoriser votre activité :

- Un **portrait d'exposant** pour présenter votre univers et ce qui vous distingue dans votre métier,
- Une **rubrique "paroles d'expert"** pour partager vos conseils, votre vision et vos bonnes pratiques,
- Une **publicité** pour une visibilité immédiate et impactante,
- Des **emplacements premium**, dont les pages de couvertures,
- Un **reportage photo** entier consacré à un mariage ou à un shooting d'inspiration, idéal pour montrer l'étendue de votre travail et de votre créativité

Ce magazine est un outil pensé pour vous offrir une présence durable. Une manière d'être vu, lu et remarqué avant, pendant et après le festival.

INCLUS

*Votre présence dans l'annuaire des "bonnes adresses"

*5 magazines à distribuer à vos clients et plus pour ceux qui ont des boutiques/showroom

Portrait / Parole d'expert

Publicités



Reportage photos

¼ page80€ HT
96€ TTC**½ page**140€ HT
168 € TTC**1 page**210 € HT
252 € TTTC**Double page avec texte + photos**

250€ HT - 300 € TTC

2e de couverture = la première page intérieure

3e de couverture = la dernière page intérieure, vue avant la fin du magazine.

4e de couverture = la couverture arrière

280€ HT - 336 € TTC

4 pages avec texte, photo, listing des participants

100 € HT - 120 € TTC

Attention, quantité limitée !

DISTRIBUTION LORS DU FESTIVAL**DISTRIBUTION AUX PARTENAIRES****LIEUX DE RÉCEPTION**

FESTIVAL

Strasbourg ou Mulhouse

Nos Wild ÉVÉNEMENTS

Le Wild in Love se réinvente chaque année et cette année, nous avons décidé de faire vivre notre communauté tout au long de l'année.

Nous vous proposons 6 différents événements qui se déclineront sous plusieurs formats.

L'objectif ?

- Développer un réseau actif et qualifié
- Accéder à des opportunités business immédiates
- Monter en compétence
- Profiter de contenus exclusifs
- Participer à la dynamique de la 10e édition
- Renforcer sa visibilité dans la communauté mariage

Vivre l'esprit Wild !



Networking

AFTERWORK DE NOUVELLE ANNÉE

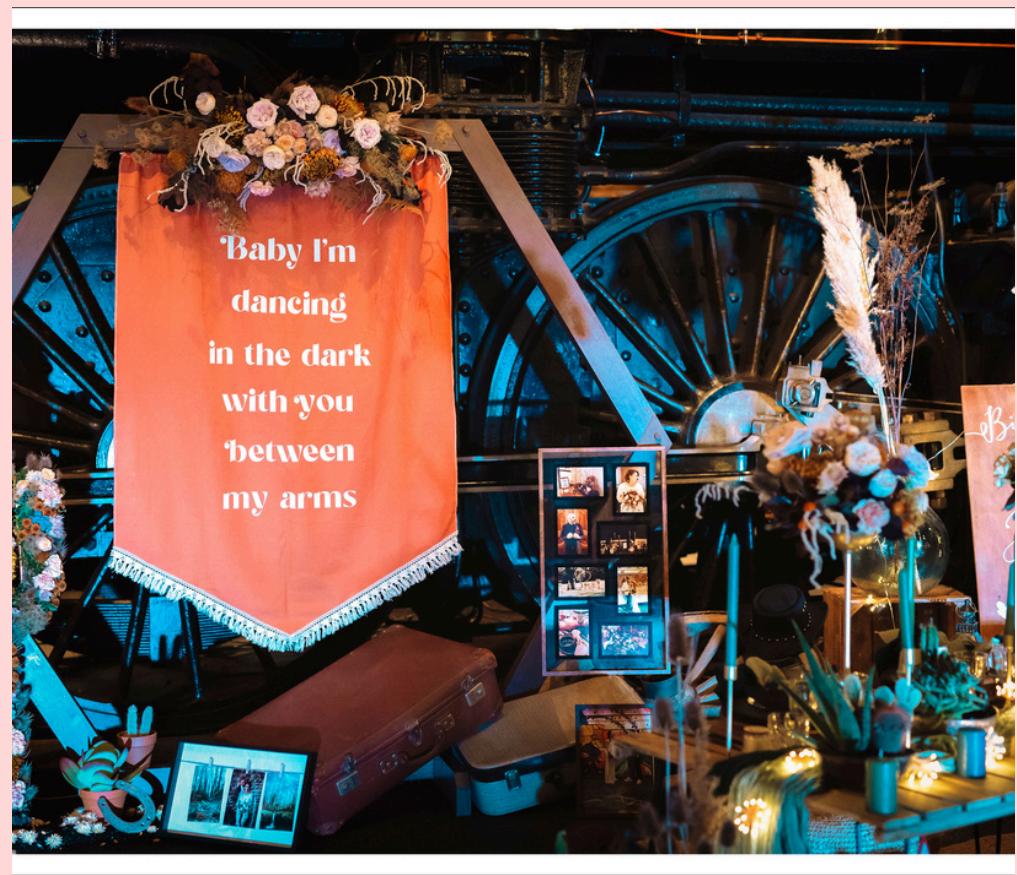
2eme quinzaine de janvier

AFTERWORK ESTIVAL

Courant juin

NOËL DES PRESTATAIRES

Début décembre



Moments collaboratifs

SHOOTING D'INSPIRATION

Courant avril

VISITE TECHNIQUE + APERO'

Fin septembre et début octobre

SOIREE EXPOSANTS

Durant le festival

Wild in Love LA SOIRÉE

Lors de chaque édition, une fois les portes du salon fermées, nous profitons d'un moment de convivialité offert à tous nos exposants.

Préparez-vous à vivre une soirée unique, spécialement conçue pour les experts du mariage en quête d'innovation et de créativité.

Ce qui vous attend :

- **Réseautage de qualité** : Établissez des liens précieux avec d'autres experts du mariage, échangez des idées et explorez des opportunités de collaboration uniques.
- **Cocktails dinatoires et délices** : Savourez une délicieuse expérience gastronomique avec des cocktails dinatoires exquis et des mets créatifs.
- **Animations et surprises** : Plongez dans une soirée dynamique avec des animations et des surprises qui égayeront votre soirée.
- **Inspirations sans limites** : Explorez les dernières tendances et idées innovantes dans le domaine du mariage alternatif.

OFFERTE AUX EXPOSANTS



Type de STANDS

Le Wild in Love se réinvente chaque année pour coller au plus près aux attentes des couples mais aussi des exposants.

Le Festival n'est pas pensé comme un salon traditionnel, mais comme **une expérience immersive**.

La notion de concurrent n'existe pas, ici on choisit un prestataire pour sa valeur ajoutée et son talent, pour la sensibilité qu'il dégage et qui correspondra plus à un visiteur qu'à un autre. Le choix ne se fait pas sur le prix.



Individuel

Comme pour un salon traditionnel tu as ton emplacement. La différence c'est qu'il n'existe aucune cloison entre toi et tes voisins et que vos stands seront tous très **créatifs** et **immersifs**.

Au Wild in Love Festival, les kakémonos sont **interdits** et la distribution de tracts publicitaires de manière agressive également.

Nous privilégions les **rencontres vraies et sincères** entre des futurs mariés et des prestataires passionnés.



Collaboratif

Les espaces créatifs sont des emplacements collaboratifs entre 20 et 30m2 à partager à 4-5 exposants dans lequel tu créer un univers.

Vous imaginez un mariage, un thème et vous le mettez en scène. Dressez une table, un espace cérémonie, la papeterie, les fleurs, une tenue, ... habillez-vous dans le thème, pourquoi pas !

- C'est vous qui constituez votre équipe et me soumettez votre projet d'univers.
- Chaque exposant paie bien sûr son emplacement.

C'est quoi être AMBASSADEUR ?

S'engager et s'impliquer dans l'organisation et la promotion du Wild in LOVE festival :

- Aider à l'installation et au démontage
- Participer activement à La Soirée du Festival en proposant une prestation
- Faire les photos, vidéos du festival (réservé aux photographes et vidéastes)
- Coordonner et organiser les défilés, et apporter des mannequins (réservé aux robes de mariées et costume)
- Coiffure et/ou maquillage des modèles pour le défilé (réservé aux coiffeur.se.s et maquilleur.se.s)
- Créer des espaces scénographiques sur le festival en plus de votre stand (réservé aux décorateur.rice.s, fleuristes, ...)
- Gérer un corner kids friendly (réservé aux nounous et animateur.rice.s pour enfants)
- Participer activement au shooting d'inspiration
- Organiser un événement au cours de l'année (type afterwork, atelier, etc.)
- Fournir du matériel ou un service utile à l'organisation (ex : location camion, fleurs, mobilier, impressions affiches et flyers, etc.)

Un contrat sera établi pour définir ton rôle, et la remise accordée sera facturée à l'issue du festival si tu n'as pas respecté tes engagements. Tu t'engageras sur au moins 2 points de la liste.

-25% SUR LE PRIX DU STAND



Tarifs STANDS

Tu ne paies pas juste un emplacement pour 2 jours, mais aussi pour toute la communication mise en place autour de toi. Référencement sur le site, publications sur les médias sociaux, partages de tes actus, la formation et ta participation à la soirée pro.

Contrairement à un salon traditionnel où tu paies le double pour juste un emplacement c'est pour toi le meilleur rapport qualité/prix !

Soit 105€ TTC / mois pour un ambassadeur

Si tu paies à partir de janvier 2026 (stand de 10m²)

PAIMENT EN 2X

PAIMENT EN 3X

PAIMENT EN 4X

MENSUALISATION

INCLUS

1 stand nu,
1 publication (ou REEL) + 1 story
1 panneau enseigne + 2 badges
La soirée pour 2 personnes
Présence dans nos annuaires papier et en ligne

Jeune pousser

Stand 3 m²*

250€ HT - 300 € TTC
Environ 1,5 x 2 m

Catégorie réservée aux petits & moyens paniers

Exposant

Stand 5 m²

550€ HT - 660€ TTC
Environ 2 x 2,5 m

Stand 10 m²**
1050€ HT - 1260€ TTC
Environ 4 x 2,5 m

Stand 15 m²

1500€ HT - 1800€ TTC
Environ 6 x 2,5 m

Ambassadeur

Stand 5 m²

412€ HT - 495€ TTC
Environ 2 x 2,5 m

Stand 10 m²**
787€ HT - 945 € TTC
Environ 4 x 2,5 m

Stand 15 m²

1125€ HT - 1350 € TTTC
Environ 6 x 2,5 m

***Coiffeur / esthétique, papeterie, cadeaux personnalisés et métiers assimilé - espace mutualisable - implique une participation obligatoire en tant qu'ambassadeur - pas de remise supplémentaire**

****Pour les métiers nécessitant un emplacement plus important en raison de leur spécificité, caravane, food truck, etc ... le prix restera identique.**

-25% POUR LES

Jeune créateur de -1an ou CA <12 000€HT
remise ambassadeurs cumulable pour stand 10 et 15 m²

Infos **PRATIQUES**

Horaires :

Samedi de 10h à 18h

Samedi de 18h à 22h Soirée pro

Dimanche de 10h à 18h

Billetterie :

5€ /pers en caisse du jour et gratuit pour les enfants

Pré-ventes :

1 entrée acheté = 1 entrée offerte

Code promo Entrées Gratuites pour les exposants

La Soirée Pro

Gratuit pour les exposants de l'édition en cours

**03 & 04 octobre
STRASBOURG**

Lieu de réception en cours

Référente : Déborah

**17 & 18 Octobre
MULHOUSE**

Lieu de réception en cours

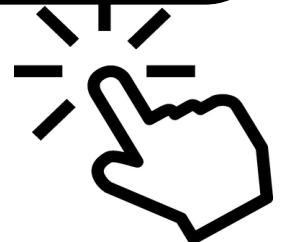
Référente : Aude

Je dépose ma **CANDIDATURE**

Nous réunissons autour de nous, les coups de coeurs mariage, même si nous avons établi des critères, nous reste seules décisionnaires pour accepter ou non une candidature si nous estimons qu'elle correspond aux valeurs que nous souhaitons véhiculer.

Nous sélectionnons des prestataires exclusivement audacieux, locaux, humains, créatifs et surtout qui ne se positionnent pas sur le prix mais la qualité et avec une vraie volonté de booster leur business.

FESTIVAL



Règlement Wild in Love - salon du mariage en Alsace

1- ORGANISATION

WILD IN LOVE

Représentée par Aude GULKA et Déborah JEANPETIT en leurs qualités de gérantes uniques. Située à La Fabrik, 1 allée Georges Charpak, 67600 SELESTAT.

06 29 17 09 68/07 44 91 76 75 - wildweddingfestival@gmail.com- <https://www.wildinlovefestival.com/>

SIRET (en cours) - APE (en cours) - APRM 17232Z - SAS - RCS COLMAR - N° de TVA intracommunautaire (en cours)

2- INSCRIPTION / ADMISSION

A - INSCRIPTION

Les personnes, sociétés ou organismes qui souhaitent participer, s'inscrivent au moyen du bulletins officiels du salon, mis à leur disposition.

Ces bulletins doivent être signés par un membre dûment habilité de la Société ou de l'organisme. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve dudit règlement. Les demandes d'inscription ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées d'un chèque de 30% du prix TTC de l'emplacement. Cet acompte reste acquis à l'organisation même en cas de renoncement ultérieur à participation. En application d'un décret publié au JO du 14/11/1987, toute demande de participation doit être jointe un extrait de registre de commerce datant de moins de trois mois. Les emplacements doivent être occupés par les seuls signataires du dossier d'inscription. Le partage ou la sous location sont interdits. Pour être accepté, celui-ci devra avoir l'accord de l'organisateur, donner son registre de commerce de moins de trois mois et signer un exemplaire de demande de participation ainsi que le règlement et s'y conformer. L'organisateur se réserve le droit de reporter ou annuler l'événement si un nombre insuffisant de stands sont commercialisés. En cas de report, le contrat initial sera pris pour la nouvelle date et les acomptes seront conservés pour la prochaine édition.

B - ADMISSION

L'organisateur se réserve le droit d'éjecter une demande d'admission sans avoir à motiver sa décision et sans que le demandeur puisse prétendre de ce chef à une indemnité quelconque.

En cas de litige, et quel qu'il soit, seuls les Tribunaux de COLMAR seront compétents, le texte du présent règlement faisant seul foi.

Si l'emplacement réservé n'est pas occupé par l'exposant au plus tard à 24h le premier jour des dates d'exposition, l'exposant sera considéré comme ayant annulé le contrat de réservation ; l'emplacement pourra être affecté par les organisateurs à un autre exposant. L'exposant attributaire en premier du lieu de l'emplacement ne pourra prétendre à une indemnisation.

En fait de sa signature à la demande de participation, l'exposant s'engage à respecter l'intégralité du règlement particulier de cette manifestation ainsi que le règlement général des manifestations commerciales.

En cas de non respect flagrant du règlement, l'exclusion immédiate pourra être prononcée sans qu'il puisse être réclamé ni dédommagement, ni remboursement, ni dommages et intérêts. Le tout sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées à son encontre.

L'annulation définitive du salon, sans date de report, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ne peut donner droit qu'au remboursement des sommes versées par l'exposant, à l'exclusion de toute autre indemnité.

En aucun cas, le fait d'avoir déjà occupé un emplacement ne peut donner, à quiconque, un droit de propriété sur celui-ci. L'attribution des stands appartient exclusivement à la société organisatrice.

Aucune exclusivité ne sera accordée par l'organisateur pour la vente de produits et/ou services de quelque nature que ce soit.

3 - OBLIGATIONS

Les exposants s'engagent à respecter la Loi et les usages commerciaux, des tarifs.

Sauf accord dérogatoire spécifique et préalable, l'exposant s'engage à respecter dans sa présentation le champ d'action produit retenu par l'organisateur et à ne promouvoir que ses propres productions ou ses productions sous licence et à ne faire aucune publicité directe ou indirecte pour des produits de sociétés non participantes. Une liste détaillée des matériels, produits ou services exposés pourra être demandée par le comité d'organisation. L'inscription au Salon donne droit à l'attribution d'un stand réservé à l'usage unique et exclusif de l'établissement inscrit. Toute présence d'une autre entreprise sur son stand ou toute sous-location sont interdites. L'inscription d'associations ou groupements de professionnels sera étudiée au cas par cas par l'organisation qui se réserve le droit de décliner une demande de participation. Tout exposant ne respectant pas le présent règlement et les règlements complémentaires, notamment en matière de sécurité et en général les prescriptions d'ordre public applicable à l'événement, peut entraîner même en l'absence de mise en demeure l'annulation de sa participation. L'exposant s'engage expressément à occuper son stand pendant toute la durée du Salon aux heures d'ouverture au public. Son installation devra être terminée à l'ouverture de l'exposition et les démontages ne sont pas autorisés avant la fermeture du Salon. Les périodes de montage et démontage du Salon seront confirmées ultérieurement. La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands. Toute publicité ou promotion doit être faite en respectant la réglementation en vigueur. Tout matériel d'équipement détaché ou volé sur le stand sera facturé à l'exposant (notamment les coffrets électrique)

Il est STRICTEMENT INTERDIT de :

- Distribuer des documents, objets ou autres en dehors de son stand.
- De faire de la publicité pour une société non présente physiquement sur le salon.
- D'exposer une activité différente de celle pour laquelle le contrat a été signé.
- Monter ou démonter son stand durant les périodes d'ouverture au public.
- Mettre des publicités sur les véhicules garés sur le parking.

- Participer au salon si ma facture n'est pas soldée
- Clouer mon stand et nuire à la visibilité des stands limitrophes
- Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever tous documents, objets ou autres liés à une activité différente de celle mentionnée dans le présent contrat.

4 - STANDS

Chaque exposant devra réaliser une décoration personnalisée de son stand en respectant le cahier des charges joint au dossier technique. L'exposant s'engage à n'occuper que la surface qu'il a réservée ; tout dépassement dans les allées de circulation du public fera l'objet d'une facture supplémentaire.

Fournitures diverses

Éclairage général, chauffage des locaux, nettoyage général des parties communes, assurance du lieu, promotion, accueil, informations.

Fournitures non comprises

Transport, assurance particulière et matériel, enlèvement et stockage des emballages vides, location de mobilier, installation et répartition des fluides dans les stands, téléphone, télécopieur, internet.

A. ATTRIBUTION DES STANDS

L'affectation des stands sera effectuée par zone selon l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription accompagnés du versement d'acompte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée sur cette attribution.

B. OCCUPATION DES SURFACES

L'emploi des systèmes audio est autorisé, à condition que le bruit ne soit pas audible dans les espaces voisins, et que le son soit dirigé vers le stand de l'exposant.

Les « tirs lâches » de désenfumage ainsi que les lances à Incendie (IPIA) doivent toujours rester accessibles aux services de sécurité.

Le matériel arrivant après l'ouverture de la manifestation ne pourra être acheminé vers les stands qu'en dehors des heures d'ouvertures au public.

C. AGENCEMENT DES STANDS

La responsabilité de l'exposant sera engagée pour tous dommages causés par l'installation non prévue par l'organisateur.

Aucun empiètement sur les allées de circulation ne sera toléré. En cas d'infraction, l'organisateur fera enlever, aux frais, risques et périls de l'exposant et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement. A l'issue du salon, charge à l'exposant de débarrasser son stand, d'emporter ses poubelles, et de remettre en place le matériel mis à disposition par l'organisateur sous peine de se voir facturer un supplément nettoyage de 50€ HT.

D. QUALITÉ DES STANDS

Nos salons et festivals sont connus pour leur qualité et pour les soins tout particuliers que nos exposants apportent à la scénographie de leurs emplacements. Le respect du cahier des charges n'est pas une option. Des moodboard ainsi qu'une formation gratuite et proposée aux exposants pour les aider à optimiser leur participation à l'événement.

5 - SÉCURITÉ

Les exposants s'engagent à respecter les consignes de sécurité.

- L'utilisation d'éléments de décoration en papier, matières plastiques, ou tout autre matériau classé « dangereux » est formellement interdit.
- L'emploi de tissus inflammables d'origine M1 est obligatoire (à défaut, seule l'utilisation de tissus ignifugeables et ignifugés est autorisée). Un certificat d'ignifugation ou un procès-verbal de classement de ces tissus doit être tenu à la disposition du Chargé de Sécurité.
- Ne pas utiliser de matériaux qui ne seraient pas ignifugés, M0 (Combustibles), ou M1 (Inflammables).
- Toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité.
- Il est interdit de réaliser une installation avec du câble de type Séparatex. De même, les multiprises ou triplettes sont interdites. Seules, les réglettes sont autorisées.
- Aucune matière inflammable ne doit être placée à moins d'un mètre des spots.
- Les bougies allumées sont interdites.
- L'interrupteur de votre stand doit être accessible en permanence et être coupé chaque soir.
- Aucun emballage carbon ne sera toléré tant sur, que derrière les stands.
- Aucune marchandise ne sera également tolérée dans les allées, les issues de secours, devant les accès aux dispositifs de sécurité etc.

L'inobservation de cette clause du règlement autorise l'organisateur à faire procéder au déplacement ou l'enlèvement, aux risques et périls de l'exposant, de tous meubles ou objets exposés en dehors des stands.

6 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Assurance de l'exposant

En dehors de la couverture des risques de l'assurance obligatoire, les exposants doivent s'assurer auprès de leur compagnie habituelle de la couverture de tous les autres risques encourus, en particulier vol, ou dégradation des matériels d'expositions. Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incendie, explosion, perles, vols dommages de quelques natures qu'ils soient, vandalisme, tempête, dégâts des eaux, avarie, etc. même par cas fortuit, ou de force majeure, et ce tant, pendant, qu'en dehors des heures d'ouverture de cette manifestation. Les exposants s'engagent donc à posséder ou à souscrire, à leurs frais, les contrats nécessaires, soit une assurance tous risques et une assurance responsabilité civile. L'exposant renonce enfin à tout recours contre l'organisateur CAROLINE BECK | COMMUNICATION.

Matériel et bâtiment

L'exposant reste responsable de tout matériel fourni en location et de tous les dommages ou préjudices causés par lui ou ses mandants.

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de leur matériel.

L'exposant est entièrement responsable de tout son matériel et celui dont il a la charge pendant son transport et sa manutention aussi bien à l'intérieur de l'exposition qu'en dehors, mais également pendant toute la durée de l'exposition.

Installation électrique

L'installation de prise est réalisée à la demande de l'exposant et sous sa responsabilité.

En cas de violation du branchement ou de fraude sur le calibrage, la responsabilité de l'exposant est entière.

Toute fraude sera sanctionnée et entraînera la suppression de la fourniture de l'énergie électrique. En cas de déterioration des installations électriques, leur remplacement ne pourra être effectué que par un représentant de l'organisateur.

7 - DROIT À L'IMAGE

Les exposants sont informés de la réalisation de prises de vues sur ce salon auxquelles ils ne pourront s'opposer. Ils ne pourront non plus s'opposer à leur emploi, tant à des fins publicitaires que promotionnelles de cette manifestation. Ils renoncent en outre expressément à tout recours.

De plus, l'exposant devra s'assurer qu'il dispose de tous les droits d'utilisation des photos, vidéos et supports qu'il fourni à l'organisateur pour la communication. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'éventuelles poursuites.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

A défaut de règlement aux échéances indiquées, l'organisation pourra considérer, sans autre formalité, la participation comme résiliée sans aucun remboursement des sommes déjà versées.

Les chèques seront encaissés aux échéances que vous avez choisis pour des raisons de commodité et de sécurité, mais la demande ne sera considérée comme acceptée qu'après décision de l'organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser certains participants sans avoir à justifier leur décision. En cas de non-acceptation, le règlement sera remboursé.

Le défaut de paiement d'une des échéances fixées justifiera une pénalité égale à 10% par semaine de retard sur les sommes restant dues et l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance.

9. ANNULATION DE L'EMPLACEMENT

Toute annulation de tout ou partie du stand réservé par l'exposant aux termes du présent contrat doit être faite par lettre recommandée deux mois avant la date du salon. L'exposant reste néanmoins redevable de 200 HT € pour les frais de gestion engendrés. Passé cette date, l'exposant restera redevable du paiement de la totalité de la facture d'emplacement.

L'exposant s'engage à régler la totalité du coût du stand même en cas d'annulation, de changement de date ou changement de site de l'exposition entière ou partie, en raison d'émeutes, grèves, désordres civils, acte de guerre, force majeure ou toute autre raison quelle qu'elle soit.

10. COMMUNICATION

Les organisateurs ont seuls le droit d'édition ou de faire éditer un catalogue de l'exposition. Les invitations gratuites remises aux exposants doivent obligatoirement être tamponnées par les exposants afin de mettre en place un suivi.

11. APPLICATION DE CE RÈGLEMENT

Les organisateurs, se réservent le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus par le règlement. Ces décisions, même transmises verbalement sont sans appel et immédiatement exécutoires. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général du salon ou de l'exposition.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du participant sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées. La signature du présent règlement implique son acceptation sans réserve.

12. RÉCLAMATIONS

Les réclamations des exposants doivent être soumises, aux soins d'un règlement amiable, aux organisateurs, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant la clôture du salon. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus recevables. Tout litige relèvera exclusivement de la juridiction des tribunaux de Strasbourg et sera soumise à la loi française.

INTERDIT AU FESTIVAL

Consommation et vente de produit industriel

les stands pré-imprimés

Cloisonner son stand

Dénigrer un confrère

Les pros qui font principalement de l'achat /revente

Attraper les visiteurs dans les allées

Distribuer des flyers en dehors de son stand

Monter ou démonter son stand durant l'ouverture au public

La personne qui fait tout, dj, photographe, fleuriste, traiteur officiant, chorégraphe, wedding planner ...

faire la promotion d'un non-exposants sur son stand

les fausses remises "salon"

utiliser le mot "concurrent"

OBLIGATOIRE AU FESTIVAL

Avoir un stand qui respecte le cahier des charges : ouvert, travaillé, interactif ...

Avoir une activité principalement artisanale

Exercer dans un rayon de 80 km max du lieu du festival

Respecter la charte d'engagement éthique et déontologique des exposants

Exercer de manière professionnelle et justifier d'une immatriculation

Avoir une démarche engagée

Respecter ses confrères et les visiteurs

Faire appel aux exposants présents en priorité pour un besoin sur le festival (fleurs, déco, location, vaisselle ...)

Mot de la **FIN**

Nous avons vraiment hâte de
partager cette nouvelle
aventure avec
VOUS !

